

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 DECEMBRE 2025

SIEGE, SALLES 1 ET 2

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège, salles 1 et 2, sous la présidence de Monsieur Bruno BODIN, Président.

Membres : 25

Quorum : une première réunion s'est tenue le 10 décembre 2025, le quorum n'ayant pas été atteint, une seconde convocation a été envoyée le 12 décembre 2024.

Conformément au CGCT, si, après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Présents (4) : Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Dany GRELLIER, François MARY

Absents (21) : Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Serge BOUJU, Alain BRILLANCEAU, Armelle CASSIN, Coralie DENIS, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROVER, Olivier GUILBAUD, James HERVE, Virginie JEANNEZ, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUE, Alain ROUSSELOT, Bernard SALMON, Dominique TRICOT

Date de convocation : 11-12-2025

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1.

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire.

Ainsi, pour toutes les collectivités territoriales (excepté les communes de moins de 3 500 habitants), l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires, débat devant intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

LES ORIENTATIONS POUR 2026

L'OT poursuivra ses missions articulées autour de ses missions intrinsèques :

- L'accueil, l'information des touristes ;
- La promotion du territoire ;
- Le soutien à l'accompagnement des professionnels du tourisme et notamment des hébergeurs ;

- La conception et la commercialisation de produits touristiques ;
- La collecte de la taxe de séjour.

❑ **Dans le domaine de l'accueil :**

- Recrutement d'un saisonnier pour la période estivale ;
- Proposer un programme de visites guidées et d'animations sur l'ensemble du territoire du Bocage Bressuirais.

❑ **Dans le domaine de la promotion, communication :**

- Améliorer la visibilité sur les réseaux sociaux et augmenter le nombre d'abonnés aux pages Facebook et Instagram ;
- Augmenter la fréquentation du site Internet de l'OT ;
- Modifier un ancien parcours Terra Aventura pour le moderniser ;
- Intégrer le dispositif de statistiques Flux Vision pour connaître l'origine géographique de nos touristes.
- Former l'équipe de l'office de tourisme à l'Intelligence Artificielle.

❑ **Dans le domaine de la commercialisation :**

- Activité d'agence de voyages pour promouvoir des séjours auprès :
 - Des écoles via l'envoi d'une brochure présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais ;
 - Des accueils de loisirs via l'envoi d'une brochure présentant les séjours ;
 - Des collèges / lycées via l'envoi d'une brochure présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais ;
 - Des IME via l'envoi d'une brochure spécialisée présentant les séjours proposés en Bocage Bressuirais.
- Boutique :
 - Développer les partenariats avec les producteurs locaux pour commercialiser leurs produits ;
 - Créer des paniers gourmands.

❑ **Dans le domaine de l'itinérance :**

- Participer au toilettage du Schéma des Randonnées pédestres du département des Deux-Sèvres en partenariat avec les communes et le comité de randonnée pédestre pour travailler sur les circuits de randonnée ;
- Promouvoir les Petites Randonnées Locales auprès des communes pour les inciter à en créer et les accompagner dans leurs projets d'itinéraires ;
- Définir la charte graphique des PRL ;
- Développer le label Accueil Vélo sur l'itinéraire de la Vélidéale et le futur itinéraire de la V95.

L'Office de Tourisme garde toujours comme objectif de diversifier ses sources d'auto-financement par le biais de la commercialisation et de la taxe de séjour pour réduire la part de subvention de la Communauté d'agglomération.

Le Conseil d'Administration de la Régie l'Office de tourisme est invité à acter le débat d'orientation budgétaire tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Bruno BODIN,

Transmis en préfecture le **18 DEC. 2025**

Notifié ou publié le **18 DEC. 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

